

## Compte-rendu de la séance du 13/11/2015

L'an deux mil quinze et le treize novembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Franck GUREGHIAN, Maire.

Tous les conseillers en exercice étaient présents, à l'exception de Stéphanie BONGRAIN et Delphine PREVOTEAU, excusées

Le compte-rendu de la séance précédente a été approuvé à l'unanimité.

Mme Sylvie PEREIRA a été nommée secrétaire.

### **N°47/2015 : Création d'un emploi permanent :**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34

Sur le rapport de l'Autorité territoriale et après avoir délibéré ;

### **Décide**

**Art.1** : Un emploi permanent d'adjoint technique à temps complet est créé à compter du 18/11/2015.

**Art.2** : L'emploi d'adjoint technique relève du grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe.

**Art.3** : Dans le cas où cet emploi ne pourrait être pourvu par un fonctionnaire, le Maire pourra recruter un agent non titulaire de droit public en application de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984.

**Art. 4** : Aucun diplôme, ni expérience professionnelle n'est exigé

**Art. 5** : A compter du 18/11/2015, le tableau des effectifs de la collectivité est modifié de la manière suivante :

Filière : Technique

Cadre d'emplois : Adjoint technique

Grade : Adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe:

- ancien effectif 1

- nouvel effectif 2

**Art. 6** : les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411.

**N°48/2015 : Décision modificative n°2 budget principal et amortissements :**

Après exposé de M le Maire, le conseil municipal accepte les modifications budgétaires suivantes :

FONCTIONNEMENT DEPENSES		DIMINITION	AJOUT
60612	ENERGIE ELECTRICITE		1000.00€
6065	LIVRES BIBLIO		100.00€
6225	IND COMPTABLES		200.00€
6236	CATALOGUES ET IMP.		100.00€
6232	FETES CEREMONIES	1400.00€	

Après exposé de M le Maire, le conseil municipal décide d'amortir sur **05 ans** la dépense ci-dessous :

- frais d'études "traverse RD20 Auménancourt le Grand" d'un montant de **16 199.82€**

Et décide des virements de crédits suivants :

<b>DEP FONCTION.</b>	<b>6811</b>	<b>DOT AMORT</b>	<b>+ 3 250.00€</b>
REC FONCTION.	752	REV IMMEUBLE	+ 3 250.00€
DEP INVESTISS.	2116	CIMETIERE	+ 3 250.00€
<b>REC INVESTISS.</b>	<b>28031</b>	<b>AMORT FRAIS</b>	<b>+ 3 250.00€</b>

**N°49/2015 : Décision modificative n°2 budget eau et amortissements :**

Après exposé de M le Maire, le conseil municipal accepte les modifications budgétaires suivantes :

FONCTIONNEMENT DEPENSES		DIMINITION	AJOUT
604	ACHATS ETUDES		1500.00€
6237	PUBLICATION		150.00€
61523	ENTRETIEN RESEAU	1650.00€	

Après exposé de M le Maire, le conseil municipal décide d'amortir sur **01 an** la subvention ci-dessous :

- subvention CMMA "subvention borne incendie" d'un montant de **1 066.00€**

Et décide des virements de crédits suivants :

<b>REC FONCTION.</b>	<b>777</b>	<b>QUOTE PART SUB. INVEST</b>	<b>+ 1 066.00€</b>
DEP FONCTION.	023	VIR SECTION INVESTI	+ 1 066.00€
<b>DEP INVESTISS.</b>	<b>13918</b>	<b>SUB INVEST</b>	<b>+ 1 066.00€</b>
REC INVESTISS.	021	VIR SECTION EXPLOITATION	+ 1 066.00€

## **Questions diverses :**

- Mme Elisabeth BAUDESSON revient sur le compte-rendu de la séance du 18/09 et notamment sur la délibération 41/2015 relative à l'échange foncier entre l'association foncière de Bourgogne et la commune et souhaite qu'il soit précisé que la commune ne recréera pas en contrepartie de chemin.

- M le Maire présente au conseil municipal le devis de l'entreprise « les paysagistes d'Europe » concernant la réfection de la rue Neuve. Suite à l'intervention de M Etienne GUILLAUME et M Guillaume TENET ce dossier sera étudié par la commission voirie prochainement convoquée.

- Mme Valérie FROMENT informe l'assemblée que l'entreprise Quaouza effectuera une campagne d'élagage et d'abattage d'arbres sur la commune. La commission a également validé le principe de l'achat d'un camion benne utilitaire 3.5 tonnes en remplacement du tracteur récemment vendu.

- M Christophe MAHUET présente à l'assemblée un état des lieux de l'avancement des différents dossiers eau et assainissement.

- M le Maire présente au conseil municipal la procédure de rationalisation de la carte intercommunale dans le cadre de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 07/08/2015. Après l'exposé et après en avoir débattu, le conseil municipal a émis des remarques quant à la pertinence du schéma proposé par le Préfet :

- pourquoi le rapprochement avec Reims sur un périmètre correspondant au SCoT n'a pas été envisagé ?

- Le rapprochement des agglomérations de Reims et de Châlons-en-Champagne semble incohérent et ne respecte pas l'esprit de la loi (bassin de vie).

- pour certains, un rapprochement uniquement entre les communautés de communes de la Vallée de la Suippe et Beine Bourgogne paraissait plus approprié.

L'assemblée décide de ne pas délibérer dans l'immédiat et souhaite attendre les dernières informations sur le sujet avant de se prononcer. Cependant et afin de dégager une tendance un vote est organisé dont le résultat se traduit par 10 voix pour et 5 abstentions.

- Un rappel est fait au conseil municipal concernant :

- la date du 19/12 qui sera consacrée à un nettoyage global de la salle polyvalente en présence des associations utilisant la salle. Un calendrier de nettoyage régulier de la salle par les associations a également été mis en place, il semble à ce jour être respecté.

- la réunion publique sur le haut débit qui se tiendra le 17/12 à 20h30 à la salle polyvalente.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.**